



AVIS PUBLIC

DÉPÔT À LA MUNICIPALITÉ DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2^e année du rôle triennal 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- Le 3 septembre 2019, l'évaluateur municipal de la **Ville de Coaticook** a déposé le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Coaticook pour son deuxième exercice financier qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal du 150, rue Child à Coaticook durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

Conformément aux dispositions 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

- Pour être recevable, cette demande de révision doit remplir les trois conditions suivantes :
 - 1 - être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice recommandé ;
 - 2 - être déposée au bureau de la **MRC de Coaticook** au **294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, J1A 2R3**, ou y être envoyée par courrier recommandé;
 - 3 - être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
 - 4 - être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 25 (2019) par la Ville de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Coaticook, ce 16 septembre 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras